

Rapport d'activités 2015

Conseil suisse de présentation
des comptes publics

www.srs-cspcp.ch

Table des matières

1. Mission du SRS-CSPCP	1
2. Développements du MCH2	1
2.1 Développements adoptés en 2015.....	1
Recommandations figurant dans le manuel du MCH2	1
Compléments aux recommandations.....	1
Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)	1
Plan comptable et classification fonctionnelle	1
2.2 Développements attendus.....	2
Toilettage du Manuel MCH2	2
Complément à la recommandation 09.....	2
Plan comptable et classification fonctionnelle	2
3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes	2
4. Consultations IPSAS.....	5
5. Développements dans d'autres secteurs	5
6. Composition et activités du SRS-CSPCP.....	6
6.1 Assemblée des délégués	6
1 ^{ère} séance du 19 février 2015	7
2 ^{ème} séance du 18 juin 2015	7
3 ^{ème} séance du 17 septembre 2015	7
4 ^{ème} séance du 17 décembre 2015.....	8
6.2 Groupes de travail.....	8
Groupe de travail « IPSAS »	8
Groupe de travail « Plan comptable ».....	8
Groupe de travail <i>ad hoc</i> « Recommandation 11 Bilan »	9
6.3 Direction et secrétariat	9
6.4 Délégués.....	10
6.5 Comptes 2015	11
7. Activités prévues en 2016.....	11

Annexes

- Liste des délégués au 31 décembre 2015
- Recommandations MCH2:
 - Recommandation 11 Bilan (décembre 2015)
- Compléments aux recommandations:
 - Complément à la recommandation 17 (juin 2015)
- Réponses à des questions fréquentes (FAQ) :
 - Taxe sur les micropolluants (juin 2015)
 - Distribution de bénéfice de la Banque nationale suisse (juin 2015)
 - Prêts à taux préférentiel (juin 2015)
 - Intérêts négatifs (septembre 2015)
 - Swaps de taux d'intérêt (décembre 2015)
 - Distinction entre passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements (décembre 2015)
- Prises de position lors de consultations du Comité IPSAS :
 - ED *The Applicability of IPSASs*
 - ED *Impairment of Revalued Assets*
 - ED *Improvements to IPSASs 2015*
 - CP *Recognition and Measurement of Social Benefits*
- Tendances dans la mise en œuvre du MCH2 par la Confédération, les cantons et les communes (aperçu des options retenues)
- Comptes arrêtés au 31 décembre 2015
- Rapport des réviseurs sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015
- Plan comptable MCH2 Version 8 du 17.12.2015

1. Mission du SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) a pour objectif de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes des collectivités publiques. Il observe en particulier les tendances qui se dégagent dans la mise en œuvre des recommandations du modèle de comptes harmonisés de deuxième génération-MCH2 pour les cantons et les communes, ainsi que la présentation des comptes de la Confédération. Il élabore des compléments et des éclaircissements en réponse aux questions pratiques que pose la présentation des comptes publics.

Le SRS-CSPCP a été créé en 2008 par la volonté du Département fédéral des finances et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Sa forme juridique est celle d'une société simple.

2. Développements du MCH2

2.1 Développements adoptés en 2015

Recommandations figurant dans le manuel du MCH2

En 2015, le SRS-CSPCP a élaboré une proposition à l'attention de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF). Il s'agit d'une proposition de révision de la Recommandation 11 relative au bilan. Cette proposition précise et développe les éléments qui figuraient dans la version de la Recommandation publiée en 2008, sans en modifier les principes. Elle sera transmise à la CDF pour décision début 2016. En effet, la CDF est l'organe compétent pour édicter les recommandations du MCH2. Par conséquent, il lui appartient de faire siennes les propositions du SRS-CSPCP. Si elle est acceptée, la version révisée de cette recommandation fera partie intégrante du MCH2 à partir de 2016. Elle est présentée en annexe de ce rapport. Elle sera également disponible sur le site du SRS-CPSCP (en allemand et en français).

Compléments aux recommandations

Le SRS-CSPCP a légèrement modifié son Complément à la Recommandation 17 'Objectifs et instruments de la politique budgétaire'. Toutefois, ce toilettage ne change en rien la substance du Complément.

Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)

Une « Foire aux questions FAQ » est disponible sur le site internet du Conseil. On y trouve des réponses aux questions fréquemment posées (*Frequently Asked Questions*), mais qui ont un caractère trop spécifique ou technique pour en faire un complément aux recommandations du manuel.

Dans le courant de l'année 2015, le SRS-CSPCP a apporté réponse à six questions fréquemment posées. Ces questions touchent (a) la manière de comptabiliser la nouvelle taxe sur les micropolluants, (b) la date de comptabilisation du bénéfice distribué par la Banque nationale suisse, (c) la manière de comptabiliser les prêts à taux préférentiel, (d) la manière de comptabiliser les intérêts négatifs sur un avoir en banque, (e) la manière de comptabiliser des swaps de taux d'intérêt et (f) la distinction entre passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements.

Plan comptable et classification fonctionnelle

En 2015, le groupe de travail permanent s'occupant du plan comptable a traité et répondu à diverses questions. Ceci l'a conduit à procéder à des aménagements mineurs du plan comptable et de la classification fonctionnelle. Le Conseil a adopté ces aménagements fin 2015. La version à jour du plan comptable et de la classification fonctionnelle est

disponible sur le site du SRS-CSPCP (en allemand, français et italien). Elle est également annexée à ce rapport.

2.2 Développements attendus

Le SRS-CSPCP a été interpellé sur différents points du Manuel MCH2, points qui nécessitent une clarification. Les éléments suivants sont actuellement au programme de travail du Conseil.

Toilettage du Manuel MCH2

A la demande du SRS-CSPCP, la CDF a souhaité que le Manuel MCH2 fasse l'objet d'un toilettage, en particulier dans sa version en langue française. Les travaux ont commencé et se poursuivront en 2016.

Complément à la Recommandation 09

En décembre 2009, le SRS-CSPCP a mis à disposition un complément à la Recommandation 09 portant sur les provisions et les engagements conditionnels. Ce complément doit être révisé pour le rendre plus précis. La version révisée devrait être disponible dans le courant 2016.

Plan comptable et classification fonctionnelle

Le plan comptable, comme la classification fonctionnelle, font l'objet d'une adaptation continue afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs utilisateurs. La version 2016 de ces deux documents sera disponible début 2017 (la version 2015 est annexée au présent rapport).

3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes

Jusqu'à fin 2015, 25 cantons ont été consultés afin de connaître les modalités d'introduction du MCH2 au niveau cantonal et communal. La visite du canton de Schaffhouse s'est faite au début janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2015 vingt-et-un cantons appliquent le MCH2 pour ce qui les concerne et dix cantons ont introduit le MCH2 au niveau communal.

Tous les cantons n'ont pas encore déterminé totalement comment ils entendent appliquer les recommandations du MCH2. Les relevés du SRS-CSPCP laissent toutefois apparaître des tendances s'agissant de la mise en œuvre du MCH2.

- Les différents éléments des états financiers –compte de résultats échelonné, compte d'investissements, bilan, tableau des flux de trésorerie, annexe aux comptes-, tels que proposés par la Recommandation 1 du MCH2, sont, à l'avenir, mis en place dans l'ensemble des cantons, à la fois au niveau cantonal et communal.
- Le plan de comptes (par nature) et la classification sont introduits tels que préconisés par la Recommandation 3 du MCH2, à la fois au niveau cantonal et communal. Reste à voir, si sur la durée, ils seront utilisés de manière cohérente.
- La Recommandation 5 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir une **limite de régularisation**. De grandes différences apparaissent. Certes, la plupart des cantons régularisent les actifs et les passifs entre les exercices comptables. Toutefois les limites retenues varient considérablement entre les cantons. Au niveau communal, la tendance est plutôt à ne pas imposer de limite –en tous cas au niveau de la loi-, mais de considérer qu'il faut régulariser dès qu'une charge ou un revenu le nécessite.

- La Recommandation 7 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux principes de **comptabilisation des recettes fiscales**. La plupart des cantons ont opté pour le principe de l'échéance (comptabilisation des montants facturés). Le reste a choisi le principe de la délimitation de l'exercice (comptabilisation en fonction des montants imposables au cours de l'exercice considéré). A noter qu'un canton est revenu du principe de la délimitation de l'exercice au principe de l'échéance. Au niveau communal, la tendance est plutôt de comptabiliser selon le principe de l'échéance, même si dans quelques cantons on s'oriente vers une comptabilisation selon le principe de la délimitation de l'exercice.
- La Recommandation 8 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de prévoir des **préfinancements** ou d'y renoncer. La moitié des cantons maintient la possibilité de préfinancer certaines dépenses d'investissement. Dans presque tous les cantons, la possibilité est légalement laissée aux communes de préfinancer leurs investissements.
- La Recommandation 10 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux modalités de **présentation des investissements au bilan**. La plupart des cantons a décidé d'activer les investissements nets des subventions acquises. Toutefois quelques cantons ont opté pour une activation des investissements à leur valeur brute et d'inscrire la subvention reçue au passif du bilan, ce qui correspond aux normes comptables internationales (IPSAS). Au niveau des communes la totalité des bases légales prévoit que les investissements soient activés nets des subventions acquises.
- La Recommandation 10 et la Recommandation 12 du MCH2 laissent le soin aux cantons de choisir une **limite d'inscription à l'actif**. De grandes différences apparaissent. Dans les cantons considérés, cette limite varie entre CHF 5'000 et CHF 3'000'000. Au niveau communal, une grande variabilité est également observée (entre CHF 2'000 et CHF 100'000). Une telle variabilité introduit un biais dans les comparaisons entre collectivités, en particulier s'agissant des résultats de l'indicateur 'proportion des investissements' (investissements bruts en pourcents des dépenses totales).
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux **méthodes d'amortissements ordinaires** des éléments du patrimoine administratif. La plupart des cantons ont décidé de pratiquer l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité. Toutefois, quelques-uns recourent à l'amortissement dégressif. Il en va de même au niveau communal.
- Selon la Recommandation 12 du MCH2, les amortissements commencent au début de l'utilisation de l'immobilisation. Toutefois, quelques cantons choisissent un moment différent pour **débuter leurs amortissements** (un canton commence à amortir une année après que le crédit d'investissement soit voté, d'autres dès que les travaux commencent). Au niveau communal, deux cantons commencent à amortir leurs immobilisations au début des travaux, deux autres l'année après la première utilisation.
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de recourir à des **amortissements supplémentaires**. Dans un peu plus de la moitié des cantons, la loi sur les finances cantonales prévoit cette possibilité. La plupart des cantons laissent également cette possibilité à leurs communes. A noter qu'un canton, qui avait prévu la possibilité pour lui-même et pour ses communes de comptabiliser des amortissements supplémentaires au moment du passage au MCH2, a ensuite décidé d'exclure cette possibilité.
- La Recommandation 12 du MCH2 prévoit de présenter de manière séparée d'une part les immeubles et d'autre part les terrains sur lesquels sont construits ces immeubles.

Les dispositions réglementaires –tant pour les cantons, que pour les communes– renoncent dans un peu moins de la moitié des cas à exiger une présentation séparée.

- La Recommandation 14 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de présenter **le flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle de manière directe ou indirecte**. A l'exception d'un seul canton, la totalité des cantons opte pour la présentation indirecte, basée sur le solde du compte de résultats. Les communes présentent également la méthode indirecte. Toutes les collectivités présentent le flux de trésorerie lié à l'activité d'investissement de manière directe.
- La Recommandation 14 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de présenter **les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement** de deux manières. La présentation recommandée prévoit que le deuxième échelon du tableau des flux de trésorerie comporte uniquement les activités d'investissement (patrimoine administratif) et le troisième échelon du tableau des flux de trésorerie comporte les activités de placement (patrimoine financier) et les activités de financement. La présentation alternative prévoit un regroupement de l'activité d'investissement (patrimoine administratif) et de l'activité de placement (patrimoine financier) dans le deuxième échelon du tableau des flux de trésorerie. Seul l'activité de financement figure dans le troisième échelon du tableau des flux de trésorerie. Deux-tiers des cantons choisissent la présentation recommandée. Un tiers opte pour la présentation alternative. Environ la moitié des communes établit son tableau des flux de trésorerie également selon la présentation recommandée. L'autre moitié opte pour la présentation alternative.
- La Recommandation 19 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de procéder à un **retraitement (restatement) de la valeur du patrimoine administratif** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Tendanciellement, la moitié des cantons procède à un retraitement, tandis que l'autre moitié y renonce. Par contre, une majorité de cantons renonce à exiger des communes qu'elles retraitent leur patrimoine administratif.
- La Recommandation 19 du MCH2 demande un **retraitement (restatement) de la valeur du patrimoine financier** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Un canton a toutefois décidé de ne pas retraiter son patrimoine financier au moment du passage au MCH2. Dans les cantons où les communes ont déjà introduit le MCH2, un retraitement du patrimoine financier a été entrepris.
- Le complément à la Recommandation 19 recommande de **dissoudre la réserve liée au retraitement du patrimoine financier** à la fin du premier exercice sous MCH2. En majorité, les cantons qui ont créé une telle réserve la dissolvent effectivement à ce moment-là. Toutefois quelques cantons ont décidé de ne dissoudre cette réserve qu'après 5 ans, voire de la conserver indéfiniment. Notons que certains cantons n'ont pas de réserve à dissoudre, en particulier parce que leur patrimoine financier a été retraité avant l'introduction du MCH2 ou parce que leur patrimoine financier n'a pas été retraité –lors du passage au MCH2. Au niveau communal, la majorité des cantons exige des communes qu'elles dissolvent cette réserve dès la fin du premier exercice sous MCH2.
- Bien que le modèle comptable harmonisé ne prévoie rien à ce sujet, quelques cantons ont décidé de se doter d'une loi unique tant pour les finances du canton que pour les finances des communes. Il est intéressant de relever ce phénomène dans une perspective d'harmonisation verticale. A notre connaissance, c'est une première dans l'histoire suisse. Toutefois, la majorité des cantons conservent deux cadres légaux séparés, l'un pour le canton, l'autre pour les communes.

Le détail des options retenues par les cantons peut être consulté en annexe ou sur le site internet du SRS-CSPCP. Certains cantons n'apparaissent pas encore dans les relevés. Il s'agit

de cantons qui ne se sont pas encore déterminés sur les options qu'ils entendent suivre. Lorsque tous les cantons auront pris leur décision, le SRS-CSPCP pourra présenter un rapport détaillé.

4. Consultations IPSAS

Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position -au nom des collectivités publiques suisses- sur chacune des consultations lancées en 2015 par le Comité formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS *International Public Sector Accounting Standards*). Les propositions mises en consultation ont été les suivantes :

- Exposure Draft : *The Applicability of IPSASs*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en novembre 2015 (cf. annexe).
- Exposure Draft : *Impairment of Revalued Assets*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en janvier 2016 (cf. annexe).
- Exposure Draft : *Improvements to IPSASs 2015*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en janvier 2016 (cf. annexe).
- Consultation Paper : *Recognition and Measurement of Social Benefits*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en janvier 2016 (cf. annexe).

5. Développements dans d'autres secteurs

En 2015, le Fonds monétaire international (FMI) a rendu public la version définitive et imprimée du *Government Finance Statistics Manual (GFSM 2014)*. Comme le Système européen des comptes (SEC), ce dispositif contraignant en matière statistique est coordonné avec la référence en matière de statistique économique, le *System of National Accounts 2008*.

Le GFSM 2014, comme les IPSASs, se base sur les principes de la comptabilité d'exercice (*accrual accounting*) et de l'image fidèle (*true and fair view*) pour la présentation de données statistiques. Pour éviter, à l'avenir, autant que possible les divergences méthodologiques entre les IPSASs et le GFSM, l'IPSAS-Board a rendu public, en 2014 déjà, un document d'orientation intitulé « *Policy Paper - Process for Considering GFS Reporting Guidelines during Development of IPSASs* ».

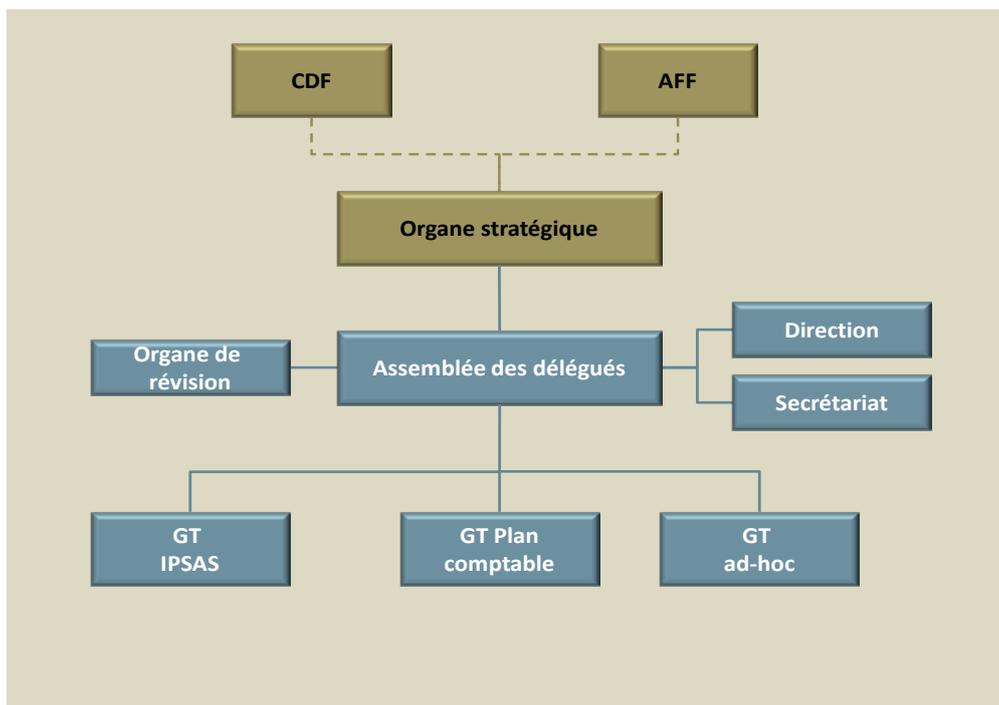
Depuis l'automne 2015, les données de la statistique financière du FMI reposent sur le GFSM 2014. C'est sur cette base que l'ensemble des consultations, relevant de l'article IV du FMI relatif aux finances publiques, seront conduites auprès des Etats membres. Le 24 septembre 2015 la section statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) a publié pour la première fois des données et des indicateurs provisoires selon le GFSM 2014. Les données ont été révisées rétroactivement à partir de l'année 1990. Parallèlement, une comparaison systématique entre le système suisse de comptabilité nationale et le Système européen des comptes (SEC 2010) a été réalisée. Les résultats de la statistique financière pour le modèle international GFS sont encore provisoires. En effet, l'harmonisation avec le système suisse de comptabilité nationale n'a pas pu être complètement terminée. Pour l'heure, certaines questions demeurent s'agissant de la prise en considération, de la délimitation et de l'évaluation des montants nécessaires à l'assainissement et au refinancement des caisses de pension publiques, ainsi que le montant des engagements de prévoyance en résultant.

De son côté, l'Union européenne (UE) poursuit le projet EPSAS (*European Public Sector Accounting Standards*). Quoiqu'il en soit, dans une première phase, les états membres ne disposant pas de normes nationales, devraient adopter la comptabilité d'exercice (*accrual accounting*) en prenant comme référence les IPSASs.

6. Composition et activités du SRS-CSPCP

Comme l'indique l'organigramme ci-dessous l'Assemblée des délégués est au cœur du dispositif. La Direction dirige le SRS-CSPCP et le représente. Elle est appuyée par un secrétariat. L'Organe de révision examine chaque année les comptes annuels. La Direction établit un rapport annuel à l'attention de l'Assemblée des délégués. Divers groupes de travail (GT) émanent de l'Assemblée des délégués. Ces groupes de travail sont soit thématiques et permanents, soit ad hoc et temporaires. Actuellement sont en fonction le GT permanent en charge des questions relatives au plan comptable et le GT permanent en charge de préparer les prises de positions lors des consultations lancées par le Comité IPSAS.

Figure 1
Organigramme du Conseil suisse de présentation des comptes publics



6.1 Assemblée des délégués

Les délégués, représentant les 8 membres du SRS-CSPCP, sont au nombre de 16. De manière à représenter un large éventail d'intérêts, les délégués proviennent de divers horizons. Les trois niveaux institutionnels – Confédération, cantons et communes – sont représentés en tenant compte des métiers de base et des régions linguistiques. Sont également présents, au sein de l'Assemblée des délégués, des représentants du monde scientifique et économique.

L'Assemblée inclut :

- a. Administration fédérale des finances (AFF): 2 délégués;
- b. Contrôle fédéral des finances (CDF): 1 délégué;
- c. Administrations cantonales des finances (FKF): 4 délégués, nommés par le FkF;
- d. Contrôles cantonaux des finances (CCF): 1 délégué, nommé par l'association faitière;
- e. Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF): 1 délégué;
- f. Association des communes suisses (ACS): 1 délégué;
- g. Union des villes suisses (UVS): 1 délégué;
- h. Science et économie: 5 délégués (y compris la Direction).

En 2015, un seul changement est survenu parmi les délégués.. Il concerne le représentant de la CACSFC : **Andreas Hrachowy**, chef de projet MCH2 au sein du Service des communes du canton de Zurich, remplace Fabrice Weber, chef de la surveillance des communes du canton de Vaud. La liste des délégués au 31 décembre 2015 se trouve en annexe.

En 2015 l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP s'est réunie à quatre reprises pour traiter une vaste palette de thèmes. En voici l'aperçu, séance par séance :

1^{ère} séance du 19 février 2015

- Comptes annuels 2014 : **Approbation** des comptes préparés par la Direction.
- Rapport de révision sur les comptes 2014 : **Prise de connaissance** du rapport des réviseurs sur les comptes.
- Rapport d'activités 2014 : **Approbation** du rapport préparé par la Direction.
- Recommandation 11 relative au bilan : suite de la discussion sur la modification de la recommandation.
- Prêts à taux préférentiel : Discussion de la réponse à apporter à cette question fréquente (FAQ).
- Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse : première discussion au sujet de la date de comptabilisation et décision d'élaborer une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Manuel MCH2 : Discussion et **approbation** des propositions concernant le toilettage du manuel.

2^{ème} séance du 18 juin 2015

- Manuel MCH2 et Recommandation 20 concernant la loi modèle sur les finances des collectivités : Suite de la discussion concernant le toilettage du manuel ; **décision** de proposer à la CDF de retirer la Recommandation 20 du manuel et de porter la loi modèle en annexe du manuel.
- Recommandation 11 relative au bilan : Suite de la discussion sur la modification de la recommandation.
- Prêts à taux préférentiel: Discussion et **approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse : Discussion et **approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Taux d'intérêts négatifs : Discussion de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Taxe sur les micropolluants : Discussion et **approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Complément à la Recommandation 17 : Discussion et **approbation** d'une modification mineure du complément relatif à la conduite de la politique budgétaire.

3^{ème} séance du 17 septembre 2015

- Taux d'intérêts négatifs : **Approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Distinction entre passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements : Discussion de la réponse à apporter à une question fréquente (FAQ).
- Complément à la Recommandation 09 : Discussion d'une modification du complément concernant les provisions et les engagements conditionnels.
- Manuel MCH2, Annexe plan comptable (sectorisation) : Discussion autour d'une demande de la statistique financière concernant l'affectation de subventions de la Confédération, des cantons, des communes et d'autres secteurs économiques. **Décision** de réviser ce chapitre en même temps que le toilettage du manuel MCH2.
- Recommandation 11 relative au bilan : suite de la discussion sur la modification de la recommandation.

- Consultation au sujet des lois sur les finances : Discussion et **décision** de ne pas donner suite à une demande émanant d'un canton afin que le SRS-CSPCP réponde à une consultation relative à une nouvelle loi sur les finances.

4^{ème} séance du 17 décembre 2015

- Recommandation 11 relative au bilan : **Approbation** de la modification de la recommandation.
- Distinction entre passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements : **Approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Complément à la Recommandation 09 : Suite de la discussion d'une modification du complément concernant les provisions et les engagements conditionnels.
- Consultation Paper (*Recognition and Measurement of Social Benefits*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Exposure Draft (*Impairment of Revalued Assets*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Exposure Draft (*Improvements to IPSASs 2015*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Plan comptable : **Adoption** un à un des amendements de nature substantielle proposés par le groupe de travail « Plan comptable », ainsi qu'**approbation** de la version actualisée du plan comptable et de la classification fonctionnelle, version 8/2015.
- Comptabilisation de Swaps de taux : Discussion et **approbation** d'une réponse à une question fréquente (FAQ).

6.2 Groupes de travail

Groupe de travail « IPSAS »

Le groupe de travail « IPSAS » est un groupe permanent. Il prépare, à l'attention de l'Assemblée des délégués du Conseil, les propositions de prises de position au sujet des projets mis en consultation par le Comité IPSAS. Mis sur pied dès 2008, il se compose de six délégués : Nils Soguel (Président), Andreas Bergmann (Comité IPSAS), Claudia Beier (ZH), Martin Köhli (CDF), Charles Pict (CCF) et Markus Stöckli (AFF). Des experts extérieurs peuvent être invités à participer aux séances. L'administration est assurée par Evelyn Munier (secrétariat).

En 2015, le groupe de travail « IPSAS » s'est réuni à 1 reprise (27 octobre) pour élaborer des réponses aux consultations du Comité IPSAS. Deux consultations (*Impairment of Revalued Asset*, *Improvements to IPSASs 2015*) ont été traitées par voie de circulation.

Groupe de travail « Plan comptable »

Le groupe de travail « Plan comptable » est un groupe permanent. Il traite les demandes relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Créé en 2009 il a été élargi en 2011, 2013 et 2014. Il se compose de 3 délégués et de 4 membres externes : Tamara Bruderer (ZH), Monika Fäh (AFF), Urs Kundert (GL), Gerhard Schmied (ACS), Richard Schraner (Commune de Fislisbach), André Schwaller (AFF) et Markus Stöckli (AFF). Depuis le 1er janvier 2015 Gerhard Schmied préside le groupe de travail. L'administration est assurée par Evelyn Munier (secrétariat).

Le groupe de travail « Plan comptable » a siégé quatre fois en 2015 et répondu à 45 questions. La plupart des questions avait trait aux jeux d'écritures tandis que d'autres questions concernaient la classification fonctionnelle. Les réponses sont directement communiquées aux auteurs de la question. Le groupe de travail « Plan comptable » est conscient du fait que les réponses aux différentes questions pourraient intéresser un public plus large. C'est pourquoi il a rendu accessibles, sur le site internet du SRS-CSPCP, ces questions et les réponses qui y ont été apportées.

Groupe de travail *ad hoc* « Recommandation 11 Bilan »

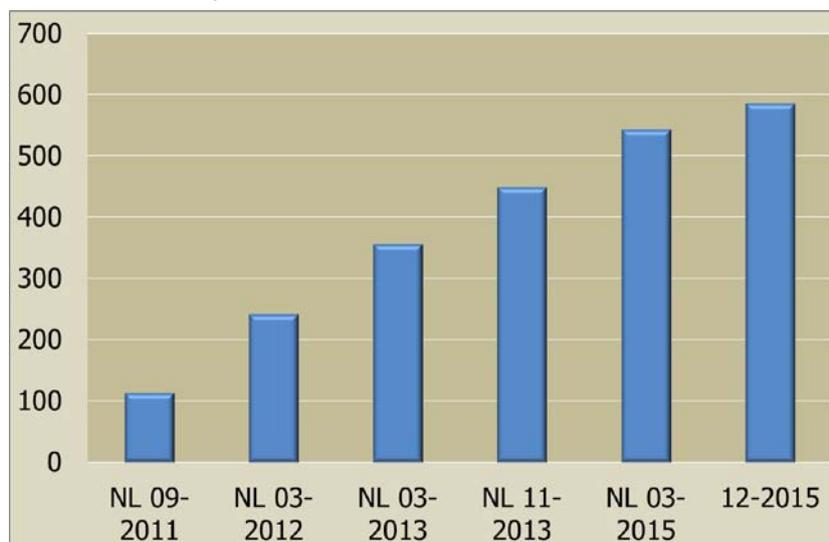
Un petit groupe de travail *ad hoc* a été formé avec pour objectif de faire une proposition d'amélioration de la Recommandation 11 relative au bilan. Il était composé d'Andreas Bergmann et de Reto Eberle. Ce groupe a achevé son travail avec l'approbation de sa proposition par l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP.

6.3 Direction et secrétariat

En 2015, 187 heures ont été consacrées à la direction du SRS-CSPCP et 764 heures au secrétariat pour les tâches spécifiques suivantes :

- Organisation, direction et prise des procès-verbaux des différentes séances ;
- Mise en œuvre des décisions de l'Assemblée des délégués ;
- Elaboration de la réponse à des questions fréquemment posées (FAQ) concernant la taxe sur les micropolluants, la comptabilisation du bénéfice de la banque nationale suisse, la comptabilisation de prêts à taux préférentiel et la comptabilisation des intérêts négatifs, swaps de taux d'intérêt et la distinction entre passifs de régularisation et provisions dans le compte des investissements ;
- Modifications des recommandations du MCH2 ;
- Transmission de la position des collectivités suisses dans le cadre des consultations lancées par le Comité IPSAS ;
- Représentation du SRS-CSPCP dans le groupe intercantonal de coordination MCH2 de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- Représentation du SRS-CSPCP lors de divers séminaires et manifestations, en Suisse et à l'étranger ; Organisation d'un séminaire de formation au MCH2 ; Conférence sur l'évolution de la comptabilité publique en Suisse à l'*Athens University of Economics and Business*, à l'Ecole nationale d'administration publique du Canada et devant une délégation du Ministère malaisien des finances ; Présentation des derniers développements du MCH2 lors de la table ronde annuelle sur les finances publiques organisée par PwC ; Présentation de la mission et des méthodes de travail du SRS-CSPCP lors de la manifestation marquant la fin de l'introduction du MCH2 dans le canton d'Argovie.
- Mise à jour du site internet (en allemand, en français, partiellement en italien et en anglais) ;
- Préparation d'une refonte du site internet pour une mise en ligne courant 2016 ;
- Envoi d'une Newsletter en mars 2015 ; la figure ci-dessous reflète l'évolution de l'effectif des personnes destinataires de cette publication et cela à partir de la Newsletter de septembre 2011.

Figure 2
Nombre de destinataires de la Newsletter
du Conseil suisse de présentation des comptes publics,
 relevé au moment de chaque envoi (NL) sauf fin 2015



6.4 Délégués

Les délégués au Conseil se sont beaucoup investis dans les travaux du SRS-CSPCP en 2015, au niveau de l'Assemblée des délégués et dans les groupes de travail. Par ailleurs, chacune et chacun, dans ses diverses activités, a contribué à informer sur le MCH2 et sur les travaux du SRS-CSPCP. Nous nous contentons de mentionner ici quelques activités :

- *Claudia Beier* : Conférence « Expériences avec IPSAS en Suisse » à l'occasion du 5ème colloque sur la réforme de la comptabilité publique / EPSAS du Département des finances de Hambourg ;
- *Andreas Bergmann* : Président du Comité IPSAS ;
- *Hansjörg Kaufmann* : Membre du comité de pilotage « stark.lu » (pilotage des tâches et des ressources au niveau communal – introduction MCH2 dans les communes lucernoises) ;
- *Martin Köhli* : Formation MCH2 (y.c. rôle du SRS-CSPCP) lors d'un séminaire organisé par l'association des contrôles des finances ;
- *Pirmin Marbacher* : Intervention dans des séminaires de formation MCH2 (Haute école de gestion de Lucerne, WEKA, Veb); Formation interne BDO concernant la révision des comptes MCH2
- *Daniel Schaffner* : Membre du comité de pilotage du groupe de travail projet MCH2 du canton de Berne.
- *Gerhard Schmied* : Présentation « MCH2 – complément aux recommandations et FAQ du SRS-CSPCP » dans le cadre d'une rencontre entre responsables financiers des communes au salon Suisse Public; présentation « Des finances communales saines même avec MCH2? – MCH2 du point de vue du réviseur » dans le cadre d'une manifestation de la BCBE Région Emmental/Oberaargau.
- *André Schwaller* : Membre du GFS/Alignment Task Force du Comité IPSAS (Projet pour l'adaptation de la statistique financière et le modèle comptable IPSAS) ; représentant de l'AFF dans le groupe de travail Eurostat « EDP-Statistics » et dans le groupe de travail OCDE « Financial Accounts » ; Présentation de la statistique financière lors d'un « séminaire de formation des contrôles des finances romands ».

6.5 Comptes 2015

Conformément à son règlement d'organisation, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, le SRS-CSPCP présente ses comptes arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport des réviseurs. Les comptes montrent une perte de CHF 1'045.45. Cette perte est due aux frais engagés pour le nouveau site internet du SRS-CSPCP. Les revenus se montent à CHF 110'000.10 et les charges à CHF 111'045.55. Le capital propre du SRS-CSPCP après ce troisième exercice se monte à CHF 6'560.10.

Les comptes ainsi que le rapport de révision sont annexés au présent rapport.

7. Activités prévues en 2016

Quatre **séances de l'Assemblée des délégués** du Conseil sont prévues en 2016 : les 25 février, 24 mai, 22 septembre et 15 décembre.

L'agenda de travail inclura les points suivants :

- Travaux de révision et de correction du Manuel MCH2, en particulier dans sa version française ;
- Questions à venir sur diverses modalités concrètes de comptabilisation (réponses à des questions fréquentes FAQ) ;
- Mise en ligne du nouveau site internet du SRS-CSPCP, incluant un accès facilité aux différentes composantes du MCH2 (recommandations, compléments, FAQ, etc.)
- Modifications/corrections du plan comptable et de la classification fonctionnelle.

A cet agenda s'ajoute la **prise de position sur des consultations du Comité IPSAS**.

La **situation relative à l'introduction du MCH2** dans les cantons et les communes sera régulièrement mise à jour sous forme de liste sur le site internet du SRS-CSPCP.

Lausanne, le 18 janvier 2016